L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 21 MARS.

FEUILLETON.

LA CHASSE AUX FANTOMES.

PAR ARMAND LAPOINTE.

PREMIÈRE PARTIE.

L'AMOUR DE L'OR.

VII—Suite.

—Vous dites "nous", mon cher Regimbal, comme si j'étais votre associé. Ce n'est pas, je suppose, les six mille francs d'appointements et la part de bénéfices que j'ai ici qui m'enrichiront jamais.

—C'est vrai, dit Regimbal, mais vous n'avez pas d'ambition, vous!

—Dites que je n'en avais pas—car, aujourd'hui, depuis que je suis époux et père, l'ambition m'est venue, sinon l'ambition d'être millionnaire du moins celle bien naturelle d'assurer à ma femme et à ma fille une position indépendante.

—Voulez-vous qu'elles soient riches un jour? demanda tout à coup Regimbal.

—J'en serais fort heureux.

—Eh bien, mon cher Desprez, soyez l'agent dont je parlais tout à l'heure. Partez au Brésil, et, en travaillant pour moi, vous travaillerez aussi pour vous.

Charles Desprez avait, une année auparavant, fait un mariage d'amour; il aimait éperdûment sa jeune femme et adorait l'enfant que Dieu lui avait envoyé depuis quelques mois; c'était donc une séparation douloureuse que Regimbal lui proposait.

—Réfléchissez, ajouta celui-ci, que les dix ou douze années de votre vie que je vous demande représenteront un jour quatre à cinq cent mille francs.

Charles Desprez était décidé.

—Quelles sont vos propositions? dit-il.

—Tous vos frais de voyage et de séjour au Brésil payés, quinze pour cent dans les bénéfices de la maison et six mille francs par an à Mme Desprez pendant tout le temps que vous resterez là-bas;—j'ajoute: la faculté de passer trois mois à Paris toutes les deux années, et pendant ces trois mois-là, mille francs d'appointements par mois.

—Et si je venais à mourir avant que ma part des bénéfices pût suffire à faire vivre ma femme et ma fille?

—Je m'engage, dans ce cas, à compléter cette part de bénéfices de manière à constituer à Mme Desprez une rente viagère de six mille francs par an.

—J'accepte! dit Charles Desprez.

—Il est bien entendu, mon cher Desprez, que vous partez avec une lettre de crédit sur Rio-de-Janeiro, qui vous permettra de commencer vos opérations le lendemain de votre arrivée.

Un mois après cette conversation, le représentant de la maison Regimbal était à Londres et s'embarquait sur le paquebot qui devait le conduire à Rio.

Ses opérations au Brésil furent si heureuses et si bien dirigées que, quelques années plus tard, la maison Regimbal était considérée comme la première maison de Paris dans sa spécialité et que M. Regimbal épousait la fille du banquier Mittermann.

Il y avait, au moment où nous mettons nos personnages en scène, un peu moins de seize ans que Charles Desprez habitait le Brésil.

Le succès l'avait déterminé à y faire un plus long séjour que celui convenu lors de son départ.

Durant cet espace de temps, il était venu sept fois en France, et son avoir dans la maison Regimbal s'élevait à plus de six cent mille francs. Encore quelques mois, et sa femme et sa fille, avec lesquelles nous ferons bientôt connaissance, allaient enfin voir leur plus douce espérance se réaliser: le retour définitif de l'homme qui s'était sacrifié pour assurer leur bonheur.

Quant à Mme Regimbal, c'était une de ces grosses Allemandes, grasses à lard, aux formes lourdes et un peu hommasses: elle n'avait qu'une passion: le jeu, et trichait comme un grec de profession; qu'un amour: la table, où elle eût passé les trois quarts de la journée pourvu qu'on lui servît des truffes et du vin de Champagne: c'était la plus belle fourchette de Paris; elle faisait l'admiration de ceux qui la voyaient manger. Tout ce qui ne tenait ni au jeu, ni à la table, lui était indifférent, même son mari, même ses enfants. Heureusement que ceux-ci, fort jeunes encore,—dix et onze ans—ne s'apercevaient point de cette indifférence.

De l'esprit et du cœur, Mme Regimbal n'en possédait nullement, pas plus que de sens moral; elle n'avait même aucune conscience du bien et du mal, de la dignité de la mère et de l'épouse, ni des devoirs sociaux; elle caquetait à tort et à travers et se laissait aller, dans ses appréciations, suivant le bon plaisir ou la volonté du dernier qui lui parlait.

Une seule personne ne pouvait jamais avoir tort à ses yeux, c'était le baron Mittermann, son père, auquel elle obéissait aveuglément, servilement. Si l'on pouvait donner le nom d'affection à cette obéissance irraisonnée, à cette passivité qui tenait du fétichisme et de l'aveuglement, à coup sûr elle aimait son père.

Il nous faut revenir maintenant à Prosper de Prévodal, à Dachet et à sa femme qui déjeunent tous les trois dans la salle à manger de l'hôtel de la rue de Provence.

C'était la première fois depuis son mariage que Mina se trouvait, en face d'un autre homme que son mari, dans cette espèce d'intimité que la table fait naître entre deux qui s'y trouvent réunis: c'était aussi la première fois de sa vie qu'elle se trouvait en face d'un homme vraiment digne, d'un homme ayant des illusions et des enthousiasmes, d'un homme dont les lèvres n'avaient jamais été souillées par le mensonge et qui parlait selon les impulsions de son cœur et les entraînements de sa nature grande et généreuse.

Aussi Mina, émue, les yeux demi-clos et le sein palpitant, écoutait cette parole loyale et franche qui disait si bien ses rêves et ses espoirs, qui croyait à la vertu, à la probité, à l'amitié, à l'amour. Et, avec Prosper de Prévodal, il n'est ses doulœurs qu'elle eût partagé les enthousiasmes du jeune homme et qu'elle se fût laissée aller à manifester ses impressions. Mais, sous le regard de son mari, inquiet et timide, elle écoutait en silence et se contentait de sourire, parfois tristement, car en des moments une comparaison involontaire se faisait jour dans sa pensée, et elle se demandait pourquoi Dieu ne lui avait pas donné, pour fêter sa jeunesse et réjouir sa vie, un pareil compagnon d'existence.

A coup sûr, elle devait conserver dans son cœur l'image de ce beau jeune homme qui le premier, lui représentait le type parfait, l'idéal des rêves de toute jeune fille.

Ce qui l'étonnait profondément, c'est que son mari semblait partager toutes les idées de M. de Prévodal, mais son accent n'avait point les convictions énergiques de celui-ci et ne troublait pas son âme: il restait froide, craintive et pleine d'instincts de défiance devant les déclamations de Robert. Sans se rendre compte de ce qui se passait en elle, Mina avait le pressentiment du rôle odieux que jouait son mari, et cependant elle repoussait cette espèce de prescience comme une injure, comme un doute contre celui qui ne devait trouver de place dans sa pensée. Si, dans le passé, Robert avait eu des torts, depuis la veille il les avait reconnus et tout, dans sa conduite, dénotait qu'il voulait les faire oublier; elle avait pardonné et sa défiance était injuste.

Ce raisonnement la tranquillisa. Henreuse de trouver chez son mari des qualités qu'elle ne lui supposait pas, elle poussa la confiance jusqu'à croire à la véracité de ses paroles.

Aucune des émotions de sa femme n'avait échappé à Robert Dachet; un autre homme que lui en eût conçu des craintes, des appréhensions, de la jalousie peut-être. Robert n'éprouva rien de tout cela. Sans doute, il était inaccessible à ces petites faiblesses, ou bien, déjà, son cerveau élaborait quelque projet odieux dans lequel sa femme devait jouer un rôle.

A une heure, il s'excusa auprès de son convive d'être obligé de le quitter pour aller à la Bourse.

Prosper se leva, pria Mme Dachet de l'inscrire sur son carnet pour une valse et prit congé.

L'innocent sortit de chez le banquier amoureux fou de Mina.

—Que pensez-vous de M. le comte de Prévodal? demanda Dachet à sa femme.

Celle-ci rougit légèrement.

—Sa personne est très sympathique, répondit-elle, et c'est avec un grand plaisir que je vous ai vu applaudir à ces généreuses pensées.

Robert Dachet sourit.

—Que de choses dans ce sourire!...

—A ce soir, ma chère. Pensez à moi.

Mina lui tendit la main.

—Merci! dit Dachet. Vous êtes charmante ce matin.

Mina était seule.

Elle songeait...

Etait-ce à son mari?

Etait-ce à Prosper de Prévodal?

Que le lecteur devine!

VIII

Un tableau sera toujours incomplet, quel que soit d'ailleurs le talent du peintre, quand, du milieu des ombres, ne surgira aucun point lumineux. De même un roman sera dépourvu d'intérêt si l'auteur néglige de présenter, à côté de passions mauvaises le pur amour, s'il manque de mettre, en opposition de personnages odieux, des figures sympathiques.

C'est pourquoi, nous soumettant à cette tradition, nous transporterons le lecteur au deuxième étage d'une maison située rue de Vaugirard, non loin de l'hôtel où demeure le comte de Prévodal.

Nous sommes au jeudi, jour de fête, jour de bal chez Robert Dachet; il est dix heures du soir. Dans un petit salon meublé avec ce goût exquis, ce tact, cette délicatesse qui dénote la présence d'une femme intelligente, d'une vraie femme, d'une mère, se trouvent réunies trois personnes: une jeune fille qui procède à sa toilette de bal, aidée d'une servante, et une femme âgée de trente-quatre à trente-cinq ans, déjà parée d'une toilette de soirée et qui sourit doucement à la jolie fille qui manifeste la jeune fille.

Si nous regardions attentivement cette dernière, il nous sera facile de reconnaître en elle la jolie brune à peau blanche que Prosper a saluée sur son balcon, le lendemain de son arrivée à Paris.

Sa toilette est achevée.

Il est impossible de voir plus charmante, plus fraîche, plus adorable fille et parure de meilleur goût. C'est bien là la ravissante fleur de jeunesse, l'espoir de l'avenir que n'ont flétri ni les passions humaines, ni les soucis de l'existence; c'est ce regard pur et limpide, cet admirable épanouissement du chef-d'œuvre de la nature que le jeune homme ne peut contempler sans être ému et rêveur; c'est l'ange dans sa pudique et blanche parure, c'est l'innocence parfaite que le vieillard salue avec respect, devant laquelle il incline ses cheveux blancs, parce qu'elle est à la fois le souvenir de sa jeunesse et l'espérance de ses derniers jours: celle-là deviendra peut-être sa fille, et c'est d'elle qu'il se verra renaître par ses petits-fils.

Tout est grâce et perfections, tout est beauté et charmes chez cette vierge; pas un défaut ne fait ombre à cette délicieuse apparition. Corps, cœur et intelligence sont à l'unisson et aussi parfaits de beautés que de qualités exquises.

C'est qu'elle est née d'une union dont l'intérêt a été banni; c'est qu'en se donnant l'un à l'autre, son père et sa mère n'ont pas seulement uni leurs corps, mais leurs âmes, tout ce qu'ils possédaient d'affections et de tendresses; c'est qu'ils étaient tous les deux jeunes et beaux; c'est qu'elle a été élevée par sa mère, un grand cœur, tout dévouement, bonté, indulgence, tendresse et clairvoyance.

Cette jeune fille n'est autre qu'Elise Desprez.

La personne qui la contemple souriante, qui se réjouit de son bonheur, qui est heureuse de sa joie, est Mme Charles Desprez.

Mme Desprez a trente-cinq ans et on ne lui en donnerait pas trente, tant sa beauté est restée pure et intacte, tant ses cheveux ont conservé leurs ondes épaisses, leur belle nuance d'un blond cendré! Cependant Mme Desprez a beaucoup souffert et beaucoup pleuré depuis seize ans. La douloureuse séparation qui l'a laissée seule en France avec sa fille, une année après son mariage, lorsque le mari qu'elle aimait à l'égal de Dieu a dû la quitter pour assurer l'avenir des deux êtres qui lui étaient chers, a brisé sa vie et son cœur, torturé par l'inquiétude, le chagrin et les soucis, a été atteint d'une de ces maladies terribles dont les ravages ne sont pas apparents, mais qu'une émotion violente peut rendre mortelle. C'est le beau fruit mûr que ronge intérieurement un ver dévastateur: qu'il arrive une tempête, un simple coup de vent peut-être, et le fruit se détachera de l'arbre et roulera dans la poussière!

On comprend combien les douleurs de Mme Desprez se ravivaient lorsque tous les deux ans, après un séjour de trois mois entre elle et Elise, son mari la quittait de nouveau pour regagner le Brésil. Chez certaines natures, les joies de la présence ne compensent pas les chagrins du départ, et Mme Desprez était de celles-là.

Bien des fois elle avait supplié son mari de l'emmener avec lui; Charles Desprez s'y était toujours refusé. Le climat du Brésil avait des rigueurs qu'une femme délicate et qu'un enfant ne pouvaient affronter sans péril; il y régnait à certaines époques de l'année des épidémies qui décimaient les personnes non acclimatées; les nécessités de sa position l'obligeaient à de longs voyages, à des séjours prolongés dans les provinces des mines, très éloignées de Rio, et ces voyages, ces absences eussent laissé sa femme et sa fille dans la solitude. Mieux valait encore pour elles vivre éloignées de lui en France, où elles avaient des relations, des amitiés dévouées, qu'au Brésil où elles seraient dans l'abandon le plus complet.

(*A continuer.*)

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $3.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur: et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne, cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produite par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction de dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droite décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 3 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne ou de l'enregistrement des sommes versées.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier; pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit ait par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim

Tarif postal.

Depuis le 1er janvier 1876, date de la mise en vigueur de la Convention de l'Union postale, le tarif suivant est appliqué aux Etats-Unis:

"Lettres simples pour la France, cinq cents par demi-once;

"Cartes postales, deux cents;

"Journaux, deux cents s'ils ne pèsent pas plus de quatre onces;

"Imprimés et échantillons, deux cents par deux onces;

"Ce tarif s'appliquera aux matières postales expédiées des Etats-Unis en destination de la France et de l'Algérie, ainsi qu'à la correspondance pour l'Espagne, y compris les îles Baléares, les Canaries, les possessions espagnoles de la côte nord d'Afrique et les établissements postaux de l'Espagne sur la côte ouest du Maroc.

"L'Union générale des Postes comprend à partir du 1er janvier, l'Europe entière sans aucune exception, ainsi que la Russie d'Asie, la Turquie d'Asie et l'Egypte. Pour tous ces pays, le tarif des affranchissements est le même que pour la France, tel qu'il est résumé ci-dessus."

L'extrait suivant d'une circulaire de Mr Lelibon, directeur-général des Postes en France, donne le tarif appliqué en France; on remarquera qu'il est beaucoup plus élevé:

A partir du 1er janvier 1876,

Le prix d'affranchissement des correspondances expédiées de la France et de l'Algérie à destination:

1° De tous les pays d'Europe, de l'Egypte, de la Turquie d'Asie, de la Russie d'Asie, de la Tunisie et du Maroc;

2° Des Etats-Unis de l'Amérique du Nord,

Sera fixé comme suit:

PAYS D'EUROPE, ETC.

Lettres ordinaires, 30 centimes par 15 gram.

Lettres recommandées, 30 centimes par 15 gr. et droit fixe de 50 centimes.

Cartes postales ordinaires, 15 centimes.

Cartes postales recommandées, 40 centimes.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés: ordinaires, 4 centimes par 50 gr; recommandés. 5 centimes par 50 gr. et droit fixe de 25 centimes.

ETATS-UNIS.

Lettres ordinaires, 40 cent. par 15 gr.

Lettres recommandées, 40 cent. par 15 gr. et droit fixe de 50 cent.

Cartes postales ordinaires, 20 cent.

Cartes postales recommandées, 45 cent.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés: ordinaires, 8 cent. par 50 gr.; recommandés 8 cent par 50 gr. et droit fixe de 25 cent.

Les lettres *non affranchies* provenant des pays précités seront passibles, à la charge des destinataires, savoir:

Celles des pays d'Europe, etc., d'une taxe de 60 cent. par 15 gram.;

Celles des Etats-Unis, d'une taxe de 70 cent. par 15 gram.

VAPEURS.

Passage pour l'Europe.
(AGENCE.)

Via la Nlle-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.

STATE LINE.

Ligne de steamers neufs, construits sur le Clyde, en fer et à hélices, offrant, outre tous les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et d'entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glascow, Belfast et se relient, par des steamers de premier ordre à Liverpool, Londonderry, Hull, Rotterdam, Anvers, le Hâvre et Copenhague.—AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.

Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.

Steamers de la malle, via Quebec et via Baltimore.

Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les emménagements ne sont pas excellés. Le chemin le plus court par mer, excellents steamers, officiers expérimentés, équipages disciplinés, la sûreté la première des règles. Trois départs hebdomadaires pour l'aller et le retour. Passage pour les émigrants et les passagers d'entrepont les meilleurs vous tous les rapports, pour la Nlle-Orléans, l'Alabama et le Texas, à meilleur marché que par aucune autre ligne.

Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.

Billets d'émigrants, payés d'avance, de tous les points de l'ancien monde.

Traites à vue de $5 et au-dessus, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.

Souverains, francs, marcs et guilders.

Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à

A. K. MILLER & Co,
No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

N. B.—Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. Les passagers de premières chambres, de secondes chambres et d'entrepont trouveront leur avantage à conclure des arrangements au bureau de la Nlle-Orléans.

17fév—1an

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer,

CAMELIA,

Transportant la malle des Etats-Unis, Ch. marcheur et à basse pression, capitaine Wm. Hannover,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessous, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefoncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,
23 avril 75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. E. Mace, commis.

Se rattache, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le consigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TENSAS,
remplaçant le Trenton.
W. BURTON, capitaine,
E. QUATREVAUX, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à Connaissements jusqu'à bayou Bœuf et bayou des Glaizes.

JAMES M. DOWLING,
28sept— No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,
H. H. Broad, capitaine
T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER,
No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.

6 août—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur ST-MARY,

d'un faible tirant d'eau

Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN,
No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin. Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires. Le bateau à vapeur

BART ABLE.

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 23 rue du Camp,
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune,
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

8 déc—

Attakapas et Atchafalaya.

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chênes, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les atterrages du Bayou Têche. Le bateau à vapeur

GEORGE SPANGLER,

Abe Smith, Capitaine, Frank Greig, commis, partira MERCREDI, 5 mars, à 5 P. M.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, Agents.

14mar2 No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur
IBERIA.
Capitaine Allen Jumel. Chas. Brusle, commis, en remplacement du LESSIE TAYLOR, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Un commis stationnera à la tête de la rue Bienville tous les mardis et vendredis pour recevoir son frêt. 12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Le bon bateau à vapeur
ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
29oct— No 30 de la rue Conti.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,
Capitaine Jos. Ancoin,
M. H. Landry, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M. Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET & F. CHARLET,
15 juillet—1an 9 rue Conti.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

PEREIRE, Danré, samedi, 18 mars.
LABRADOR, Sangler, samedi 1er avril.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 15 avril.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BEBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York;
ou à L. GRAND, Agent,
nov—4 Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous—

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover..	2 fév. environ	11 mars
Strassburg	1 mars	
(Direct, pour Brême, avec passagers d'entrepont seulement.) environ		
Frankfurt..	15 mars environ	19 avril
Hannover..	12 avril	17 mai.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, ces steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres	$150 en or.
Entrepont	36 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres	$150 en or.
Entrepont	45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres	$25 en or.
Entrepont	15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer

KNICKERBOCKER,
Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

Jeudi, 23 mars à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3¼ pour cent.

Passage........$50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser au
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.

A dater du 7 DECEMBRE,
Le bateau à vapeur
BILLY COLLINS partira,

du pied de la rue Bienville, à 7. 45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
4déc— Agent-général.

LA LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST.

Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis.

ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U.

Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.		Arrivée.	
Exprès	7:50 A. M.	Malle	10:00 A. M.
Malle	5:00 P. M.	Exprès	9:30 P. M.

Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commun, en face du City Hotel.

NORMAN JONES,
Agent-général.

D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov—

THE MOBILE LINE.

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST,

Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS.

CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows.

Depart.		Arrive.	
Express	7:50 A. M.	Mail	10:00 A. M.
Mail	5:00 P. M.	Express	9:30 P. M.

Pullman Palace Car daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.

NORMAN C. JONES,
Gen'l Agt.

D. B. ROBINSON, Supt.
21Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac:	
6	heures A.M.	7¼	heures A.M.
8	—	9	—
10	—	11¼	—
Midi	—	1	P. M.
2	P. M.	1½	—
4	—	3¼	—
6	—	5¼	—

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:20 A. M.	Express	12:30 A. M.
Malle	5:30 P. M.	Malle	10.01A. M.

Le train d'agrément part le SAMEDI à 3.40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St-Louis & Chicago R.R.Co.
(Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7.20 A. M.	Express	12.30 P. M.
Mail	5.30 P. M.	Mail	10.00 A. M.

The accomodation train depart on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

FULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour rot sur marchandises expédiées pour ces points d'avant être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 1 heure; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt le...
—CHR. A. WHITNEY CO., Agents.

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1869.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 285 Esplanade Street.

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,

Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie	$455,328 93	
Primes de mer	62,839 56	
Primes de rivières	75,231 32	
		$593,399 81
En moins—		
Risques non expirés le 31 décembre 1875	137,568 14	
Primes remboursées	34,972 22	
		$172,540 36
Montant net des primes		$420,859 45
A ajouter—		
Intérêts, sauvetages, etc.		30,631 13
		$451,490 58
A déduire—		
Réassurances	$26,245 83	
Pertes par les incendies	$110,972 73	
Pertes sur mer	16,842 69	
Pertes sur les rivières	30,373 21—158,188 63	
Réfaction (rebate)	42,483 47	
Commissions aux agents	27,143 59	
Dépenses générales des agences	$7,739 12	
Dépenses générales du bureau local	27,900 00	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc.	12,077 24—47,716	
Taxes d'Etat et taxes de ville	29,294	
		$31,177 80
Profits nets		$120,312 78
A déduire:—		
Dividende payé en août	$25,000	
Dividende déclaré	25,000—	$50,000
Réservés pour réclamations non réglées	15,000—	65,000 00
		$55,312 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:

Propriétés foncières	$104,911 85
Billets garantis et hypothécaires	228,501 91
Actions et bons	93,574 50
Effets à recevoir	22,367 68
Primes en voie de recouvrement	73,457 09
Primes d'agences en voie de transmission	10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances	4,137 61
Comptes en suspens	3,214 32
Divers débiteurs	7,213 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20	55,822 61
En caisse	36,250 24
	$652,827 96

PASSIF.

Réservées pour risques non expirés	$137,568 14
Dividende déclaré	25,000 00
Dividende non collecté	10,086 25
Réservé pour les réclamations non réglées	15,000 00
	$187,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nlle-Orléans.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de paix.
Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 13 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt sémestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Ernest Merilh,	A. M. Bickham,
Placide Forstall,	A. Schreiber,
H. Gally,	J. Tuyès,
Chas. Lafitte,	W. A. Bell,
W. Van Benthuysen,	D. Fatjo,
Pierre Poutz,	D. D. Rogers,

15jan—

Association d'Assurances
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, 102 rue du Canal.

SIXIEME ETAT ANNUEL

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes sur les risques de feu	$350,536 87	
Primes sur les risques de mer	65,189 62	
Primes sur les risques de rivières	34,724 21	
Total		$450,7
En moins		
Primes sur risques non expirés	$120,661 47	
Primes remboursées	1,951 60	$122,613 07
Primes nettes acquises		$328,137 73
A ajouter:		
Intérêts	$9,185 35	
Profits et pertes	5,360 40	
Primes sur l'or	254 92	14,800 67
		$342,9 40
Pertes payées		
Sur les risques de feu	$90,741 55	
Sur les risques de mer	15,954 27	
Sur les risques de rivière	6,802 83	
Pertes en litige	5,812 00	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	23,481 46	142,792 11
Réassurances	16,310 42	
Réfaction (rebate)	31,818 98	
Commissions d'agences	27,339 65	
Dépenses d'agences	7,780 84	
Taxes et Licences	10,568 50	
Dépenses de bureau	27,062 67	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc	6,547 16	
Frais de Cours et d'avocats	47 52	270,267 84
Bénéfice net		72 67 7

ACTIF.

En caisse	
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$51,890 87
" Louisiana Natl. Bk.	20,324 61
Dépôt spécial au Germania National Bank	6,500 00
En mains d'agents aux E. U. et en Europe	19,003
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,903 42 évalués à	27,871
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122 73, évalués à	48,333 78
Effets à recevoir pour primes	7,560 93
Prêts sur hypothèques	140,573 22
Prêts sur nantissements	24,724 94
Effets à recevoir	13,931 80
Bons	32,413 03
Actions	23,556 78
Primes en voie de recouvrement	41,589 42
Propriétés foncières	74,174 77
Dû par divers	11,814 99
Bons des Etats-Unis	11,560 75 $555,524

PASSIF.

Capital payé en plein, (actions de $30)	$295,650 00
Effets à payer	666 6
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés	544 50
Primes sur risques non terminés	120,661 47
Pertes non réglées	29,293 46
Dû à divers	7,008 84
Fonds de réserve	11,029 07 482,854 01
Surplus	$72,670 57

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire,
MEL. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.

G. LeGARDEUR, JR.,
Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:

1° **Un dividende d'intérêt de dix pour cent** pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;

2° **Un dividende de dix pour cent** aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;

3° De porter au **Fonds de réserve (15 0|0) quinze pour cent** de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

MEL. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

DIRECTEURS.

A. J. GOMILA,	PIERRE LANAUX,
L. K. SMALL,	L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS,	E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN,	LS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT,	JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM,	M. MUSSON,

15 janv—1m

ASSURANCES

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875			$177,707 87
Sur les risques d'incendie	$127,543 00		
Sur les risques maritimes	17,746 78		
Sur les risques de rivière	32,418 09		
			177,707 87
Pertes payées dans la même période:			
Sur les risques d'incendie	23,972 46		
Sur les risques maritimes	4,625 61		
Sur les risques de rivière	17,640 05	46,238 12	
Moins réfaction (Rebate)	20,976 08		
Taxes et licences de ville d'Etat et pour 1874 et 1875	15,316 50		
Réassurances	16,674 22		
Primes remboursées	1,056 91		
Loyer	3,907 61		
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	13,608 85	71,439 15	117,677 27
Profits			$60,030
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875	$25,969 40		
Réserve pour pertes en suspens	1,851 12		
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour	20,000 00		
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie	12,210 08		
			$60,030 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville		$49,323 77
Prêts sur nantissement		28,337 16
Effets pour primes à courte échéance		7,295 31
Actions de banque et autres actions		31,840 25
Biens fonciers		34,324 37
Prime en voie de perception		23,863 90
En banque	$84,738 88	
Balance dans la banque d'Amérique	542 96—85,280 84	
Total de l'actif		$260,030 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD,
Président.

LOUIS BARNETT,
Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.

M. T. DUCROS,
Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été

Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT,
11janv— Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104......rue du Canal......104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu	$569,0[illegible]	
Sur risques de mer	52,[illegible]	
Sur risques de rivières	53,583	
Total des primes		$675,150 22
En moins, primes non expirées		121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$555,692 22
Pertes payées—sur risques d'incendie	$257,344 41	
Sur risques de mer	47,782 44	
Sur risques de rivières	22,344 65	
	$327,476 90	
Taxes	25,609 86	
Réassurances et primes remboursées	26,549 73	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	54,930 07	
		$454,260 67
Profit		$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$232,814 42
Bons de la ville	216,110 00
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,611 50
Billets garantis par hypothèque et gages	227,279
Effets à recevoir	88,917
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp.	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner Association	00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	105,587 29
	$1,223,599 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY,
Président.

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

15juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,308 60	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,114 32	$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$89,347 66	
Sur risques de mer	15,447 22	
Sur risques de rivières	55,553 91	—$140,348 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,705 33	—214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62,133 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques	55,943 28—$99,617
Prêts sur actions, sur demande	$37,439 58
Argent en banque	63,089 96—200,529 64
Propriétés foncières	118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres	153,581
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.	37,814 1
Total de l'actif	$610,201 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS,
Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke.
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe,	R. B. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.

24mai—

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie		$90,384 58
Primes sur les rivières		13,066 68
Primes maritimes		9,042 32
		112,493 22
Moins, primes remboursées		2,425 69
		$110,067 77
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,159 68	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,569 81	
Loyer	2,500 00	
Taxes	3,350 85	
Réfaction (rebate)	10,277 95	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,457 30	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,804 85
		16,263 28

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	$5,729 67
Prêts garantis par hypothèque	$31,006 13
Effets à recevoir pour primes	12,460 98
Actions, bons et autres obligations	142,596 58
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	18,100 69
En caisse	27,082 84
	$242,424 28

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.

9 mai—10t.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY.
Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1875:

Primes sur l'incendie	$129,031 46	
Primes de mer	24,219 02	
Primes de rivières	5,857 57	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1874	42,000 00	
Total		$261,209
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		50,126
		$211,083
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$64,817	
Sur les risques de mer	17,896 21	
Sur les risques de rivières	18,131 71—100,844	
		$110,239
En moins,		
Réfaction (rebate), 15 pour cent	$6,562	
Réassurances	15,622	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	2,448	
Réservé pour pertes non réglées	30,000	—63,[illegible]
Bénéfice net		$51,597

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$50,716
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	204,047
Primes en voie de recouvrement	421
Bons, actions, etc., de banques et compagnies d'assurance, etc.	3,358
Propriété foncière	4,607
Billets d'actions (stock notes)	282,228
	$533,355

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné notaire public, le 20 septembre 1875.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé .... 8 pour cent
Dividende sur le crédit 15
Dividende sur primes remboursées 15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

D. W. Allen	C. A. Green
A. J. Aiken	I. L. Hass,
J. A. Brace	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blax	J. D. Hill,
I. Bloom	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman	W. B. Thompson.

Second Etat de Situation
—DE LA—
AGENCE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1875, à savoir:

Sur risques de feu		$114,053
Sur risques de mer		59,231
Sur risques de rivières		29,588
Total des primes		$202,000
Moins primes remboursées		3,154
Primes acquises		$198,845
Déduit—Pertes par le feu	$45,105	
Pertes sur mer	42,115	
Pertes sur rivières	15,476	
		$102,686
Réassurances	31,918	
Réfactions (rebate)	3,543	
Taxes	7,466	
Loyer	3,750	
Dépenses, et profits et pertes	26,616	
		$175,824
Réservé pour primes non-terminées		$17,883

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	
Comptant	41,423
Comptes en voie de collection	15,580
Billets recevables	
Prêts sur garanties	60,050
Prêts sur hypothèques	41,846
Stocks et Bons	5,870
Installations de bureaux et meubles	2,000
En mains d'agents en Europe, etc.	8,125
	$296,517
Moins intérêts non-payés et dividendes	2,196
	$294,320

Ce qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

E. GALLOUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20m jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Banque Nationale Mutuelle A LA NOUVELLE-ORLEANS,

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires,

Vendredi, 31 Décembre 1875.

RESSOURCES:

Prêts et escomptes, en or	$16,806 80
Prêts et escomptes, en or, en currency	535,907 87
Bons des E. U. pour garantir la circulation	50,000 00
Autres stocks, bons et hypothèques	33,646 81
Dû par des agents de réserves, approuvés	41,603 53
Dû par d'autres banques et banquiers	20,038 56
Propriétés réelles, meubles et installations	89,324 81
Primes payées sur bons et or	8,238 07
Changes sur Clearing-House	112,970 67
Billets d'autres Banques Nationales	22,859 00
Monnaie fractionnelle (y compris des nickels)	1,483 79
Espèces en monnaie d'or	12,362 41
Billets legal tender	128,000 00—277,675 87
Fond de rédemption avec le Trésorier des Etats-Unis	2,250 00
Total	$1,076,542 18

PASSIF:

Fonds de capital payé	$300,000 0
Fonds de surplus	155,104
Billets de Banque Nationale en circulation	45,000 00
Dépôts individuels, en or	14,405 94
Dépôts individuels, en currency	516,959 63
Dû aux banques et banquiers	2,718 69
Anciens dividendes non-payés	353 68
Dividendes actuellement déclaré, quatre pour cent	12,000 00—12,353 68
Total	$1,076,542 18

JOHN T. HARDIE, Président.
A. W. BOSWORTH, Vice-Président.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE,
Nlle-Orléans, 31 décembre 1875.

A une assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer aux Actionnaires, sur les profits des derniers six mois, un dividende de QUATRE POUR CENT sur le montant de leurs actions, payable le MERCREDI, 12 janvier prochain, ou après cette date.

JOSEPH MITCHEL,
Caissier.

31décjanv—10

ASSURANCES.

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		$1,791 71
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		5,345
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$5,429 95	
Escompte de billets payés avant l'échéance	247 71	
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière	1,281 48	
	$7,024 14	
Bénéfice net	112 4	
	$7,137 08	$7,137

L'actif de la Société est comme suit.

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur		$84,905 77½
Propriétés foncières		9,450 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,661 41	
Currency des Etats-Unis	144 25½	1,810 67½
Effets à recevoir		7,160 15
Divers débiteurs		590 77
Installations		1,000 00
Intérêt courant		255 38
		105.172
Actions payées en plein		79,150 00
Actions payées en partie		2,792 85
Scrip		4,830 00
Dividende No 1 non-réclamé		127 20
Effets à payer		400 00
Divers créanciers		402 70
Surplus de l'actif		16,470 22 105,172

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR.

Premier état annuel
—DE—
L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 21 décembre 1873.

Primes d'incendies	$52,641
Primes de rivières	1,112 5
Total des primes	$53,815 15
En moins—primes non expédiées	35,876 75
Montant net des primes	$17,938 21
A déduire:	
Pertes par les incendies—payées	$ 226 52
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 96
	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées	$5,546 69

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur prop rétés foncières non grevées valant $306,450	$151,223 48
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,598
Prêt garanti par des actions	1,200 00
Actions appartenant à la compagnie	37,850
Bons des Etats-Unis	8,000
Effets à recevoir	3,238
d'abletes sardem d'orts nt 8 pour cent d'intérêt	15,250
intérêt	13,442
Primes en voie de recouvrement	27,450
Effets à recevoir pour primes	300
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	15,418 7
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	2,342 7
Capital souscrit non encore réglement	42,651
	325,941

PASSIF.

Capital, 4,125 2-3 actions de $100, assurées à $75 l'action	$312,750
Montant réservé pour garantir complètement tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,938
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938
Montant réservé pour pertes non réglées	5,456
Salaires non payé	767
	$353,842

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. T.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 6 J. 1874 A. D. 1874.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120......RUE DE LA COMMUNE......120
NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 187

Feu	$50,553 80		
Mer	13,839 30		
Rivières	59,151 3	13	
Plus—risques non expirées le 31 mars 1875		15,746 00	
		149	
Moins—primes non expirées le 31 mars 1876		17,200 00	
Montant net des primes			
Perte par le feu	$2,619		
Pertes sur les rivières	$2,541	$42,161 19	
Réfaction (rebate)		25,334 23	
Réassurances		5,699 06	
Primes remboursées		1,225 10	
Taxes		14,211 50	
Casuel		3,170 42	
Loyers		5,588 33	
Dépenses		15,408 46	
		$117,898 35	
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 18	—$97,70
Bénéfice net			$24,

Effets à recevoir	$226,984 48
Mobilier	4,932 92
Actions du Harbor boat	850 00
Bons de la Ville	1,320 00
Actions de la banque de l'Etat	3,600 00
Comptes pour recouvrements nets	14,623 81
En caisse	95,100 00
	$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 15 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

ETAT DE SITUATION —DE LA— Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés		$ 683,752
Prêts sur demande		55,355
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation		130,000
Primes sur les bonds ci-dessus		26,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation		13,500
Actions et bonds divers		22,262
Dû par des banques et des banquiers éloignés		3,165 0
Mobilier et accessoires		
Avoir en argent:		
Bonds des E. U. en main	112,000	
Comptant en caisse ici	451,828 96	
Do dans les banques de New-York	204,000 1	765,490 84
Total de l'actif		$1,880,441 92

PASSIF.

Capital payé	$ 300,000
Excédant de fonds	27,000
Billets émis	237,100
Dépôts	1,172,804 6
Dû à des banques et à des banquiers éloignés	54,158
Profits bruts pendant les 6 derniers mois	67,865 63
Moins dépenses et taxes	19,508 87
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires)	48,356
Total du passif	$1,880,4

LOUIS SCHNEIDER,
Président.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL
—DU—
FACTORS AND TRADERS' Insurance Company,

37..........rue Carondelet..........3

Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$360,073 83	
Sur risques de rivières	231,229 76	
Sur risques de mer	44,116 41	—$635,419
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1875	$ 89,742 00	
Primes remboursées	9,925 60	— 99,667
Montant net des primes		—$535,7

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	147,317 80	
Sur risques de rivières	101,482 58	
Sur risques de mer	20,220 45	—$269,170 5
Réassurances		14,369 62
Réfaction (rebate)		15,492 81
Taxes d'Etat et de ville		22,618 46
Dépenses du bureau local et agences		52,899 31
Profits et pertes		16,031 40—$390,582
Balance		$145,169
En plus, intérêts en compte et escomptes reçus		105,054
		$250,224
En moins, intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second		110,000
Bénéfices nets		140,224
En moins—Réserve pour diminution de valeur des placements		23,094
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et des primes non expirées		$117,130

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 234,482 15
Comptes en voie de recouvrement	60,328 47
Effets à recevoir pour prêts sur actions et bons	521,922 04
Effets à recevoir à courtes échéances	23,011 45
Actions de banques et autres actions	213,108 55
Actions de chemins de fer de la ville	79,549 66
Bons de la ville et autres bons	130,681 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Propriétés foncières	60,135 00

PASSIF:

Capital	$1,100,000 00	
Réserves pour risques non expirés	89,742	
Dividendes non payés y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875	177,655 22	
Ca ital (surplus)	118,818 65	— 1,486,216

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

E. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, le 20 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, sur le capital 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie, (1,000,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE CINQ POUR CENT aux Actionnaires, (sur $179,655) un montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875, et de leurs primes participantes non expirées du 30 avril 1874.

E. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Moses Greenwood	E. M. Walmsley,
W. A. Johnson,	A. Brittin,
John I. Noble,	A. H. May,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	T. Lyttleton Lyon,
Samuel E. Moore,	Wm. C. Raymond,
J. I. Warren,	James S. Prestidge
E. T. Buck,	Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander,	Joseph McElroy,
A. A. Yates,	E. B. Wheelock,
John I. Adams,	Cyrus Bussey,
Isaac Scherck,	Wm. J. Behan,
	B. F. Eshleman.

BILAN
—DE LA—
BANQUE GERMANIA NATIONALE
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,
A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$782,975 67
Tirés en découvert	4,242 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	300,000
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres bons et actions et hypothèques	22,085 53
Dû par des agents de réserve et approuvés	
Dû par d'autres banques nationales	30,037
Dû par d'autres banques et banquiers	7,146 8
Propriétés, immeubles, meubles et installations	1,881
Dépenses courantes et taxes payées	6,900 07
Primes payées	11,153 2
Echanges pour le Clearing-House	104,813 53
Billets d'autres banques nationales	3,978 0
Fractional currency (y compris les nickels)	541 6
Espèces	27,673
Billets Legal Tender	210,110
Total	$1,691,609

PASSIF.

Capital payé	$300,000
Surplus	37,000
Autres profits non divisés	27,029
Billets de banque nationale rachetées	263,996
Dividendes non payés	146 6
Dépôts individuels	$933,591
Certificats de dépôts payables sur demande	850 00
Chèques certifiés	11,913
Chèques de caissier non payés	3,927 —1,025,141 32
Dû à d'autres banques nationales	13,238 27
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	5,699 02
Total	$1,691,609

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact.

HERM. ROEHL, caissier

Signé sous serment pardevant moi, ce 6 octobre 1874.

JOS. COHN,
Notaire Public.

Exact—Attestation: T. PRUDHOMME, Z. E. CAIN,

Banque Nationale de l'Union,
LA NOUVELLE-ORLEANS
DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE
A la clôture des affaires le
JEUDI 31 JANVIER 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$767,308
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets de circulation	500,000
Autres actions, bons, hypothèques	306,633
Dûs par des agents de rachats et de réserve	60,057
Dû par d'autres banques nationales	950
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	46,394
Propriétés foncières, mobilier et installations	46,370 12
Dépenses courantes et taxes payées	25,548
Echange pour le Clearing House	256,056
Billets d'autres banques nationales	20,075
Petite monnaie et compris les nickels	218 15
Espèces, y compris les billets du Trésor payables en or	3,557 48
Billets légal tender	126,205 00
Total	$2,158,969 94

PASSIF.

Capital payé	$500,000
Autres profits non divisés	42,020 08
Billets de banque nationale non rachetés	449,387 00
Dividendes non payés	4,418 80
Dépôts individuels	
Certificats de dépôts payables sur demande	
Dû à d'autres banques nationales	
Dû à des banques de l'Etat et à des banquiers étrangers	337,487
Total	$2,158,969 94

Société Française de Bienfaisance Mutuelle de Jefferson.

RAPPORT ANNUEL 1875.

LE Conseil d'Administration arrivé au terme de son mandat croit devoir lui avec confiance, d'honneur de soumettre le résultat de ses travaux pendant l'année qui vient de s'écouler.

RAPPORT DU SECRETAIRE.

Reçu pendant l'année 1875:

Admissions	$ 23 00	
Quotités	2,[illegible]	
Pic-Nics	[illegible]	
Diplômes, Badges, Amendes	25 10	
Intérêts sur $500 à 8 pour cent	40	
Balance en caisse le 1er janvier 1875	652 02	$3272 62
A déduire, dépenses pour l'année 1875:		
Assurance de Mobilier	12 10	
Docteurs	473 00	
Pharmaciens	683 90	
Secrétaire, 3 trimestres à 10 pour cent	56 05	
Commission, collecteur 10 pour cent	273 15	
Annonces et impressions	117 70	
Secours en argent	86 00	
Funérailles	106 00	
Location de la Tombe, remboursement		
Secours pour les Incendies	30 25	
Divers (frais)	92 70	2338 55
Balance en caisse 1er janvier 1876		$934 07
A y ajouter, actif de la Société:		
Mobilier, Bannières	$ 500 00	
Deux Billets de Banque	1,000 00	
La Tombe et Terrain	4141 50	
Billets à recouvrer (balance du Collecteur)	467 10	
En recouvrement (balance du Secrétaire)	3 50	$5486 60
Actif net, 1er janvier 1876		$6420 67
Plus quotités dues jusqu'à ce jour en voie de collection		456 00

Le 1er janvier 1875, la Société se composait de 241 membres.

Admis depuis cette date jusqu'au 31 ... 272 m.

Sur lesquels il faut déduire:

Décédés	6
Rayés aux Assemblées générales	52
Absents démissionnaires	6

Effectif actuel ... 206 m.

Classé comme suit:

Membres Actifs	163
" Honoraires	32
...	13

Total égal ... 206 m.

11jan—7t